

ARRETE

Portant approbation du plan d'urgence hivernale de l'Orne

LE PREFET DE L'ORNE,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 2004 - 811 du 13 août 2004 de Modernisation de la sécurité civile codifiée ;

Vu la circulaire du 8 avril 2010 relative au service intégré d'accueil et d'orientation ;

Vu la circulaire 5609/SG du Premier ministre du 17 octobre 2012 ;

Vu la circulaire DGCS/1A/2012/369 du 23 octobre 2012 relative à la mobilisation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion pendant l'hiver 2012-2013 ;

Sur proposition de Mme la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

ARRETE :

Article 1er. – Le plan d'urgence hivernale de l'Orne, annexé au présent arrêté, est approuvé et entre en vigueur à compter de ce jour.

Article 2. – Mme la Directrice de Cabinet, Mme la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Mmes et MM. les Maires de l'Orne, Mmes et MM. les membres du Comité Départemental de Veille Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alençon, le **- 5 DEC. 2012**

Le Préfet,



Christophe MORAUD